Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2129

Artikel: Cette croissance que l'on nous vend comme la panacée : un débat qui peine à mûrir tant au Parlement que dans les milieux économiques

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023439

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dispositifs hybrides – Lorsque deux Etats qualifient différemment un contribuable ou l'une de ses opérations, ce qui conduit souvent à une non-imposition, c'est à l'Etat à l'origine du paiement de qualifier l'opération et à l'autre Etat de s'y rallier.

Ces mesures pourraient avoir d'importantes répercussions sur les entreprises ayant leur siège en Suisse ainsi que sur les filiales suisses d'entreprises européennes. Si leur taux d'imposition suisse se révèle trop bas, elles devront payer la différence dans les pays européens.

La Commission européenne souhaite également relancer sa proposition d'harmonisation de l'assiette de l'impôt ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés), un exercice d'harmonisation fiscale tel que nous le connaissons en Suisse. A Bruxelles comme chez nous, il n'est pour l'instant pas question d'harmoniser les taux d'impôts. Par contre, la lutte contre l'évasion fiscale devrait se poursuivre.

Cette croissance que l'on nous vend comme la panacée

Un débat qui peine à mûrir tant au Parlement que dans les milieux économiques

Jean-Daniel Delley - 23 juillet 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29664

Le Conseil fédéral vient de faire connaître sa politique de croissance pour la période 2016-2019. C'est le quatrième exercice du genre depuis 2004.

Même s'il s'engage pour une croissance durable, le gouvernement persiste à orienter son action sur l'évolution du PIB, un indicateur désuet et inapte à mesurer la qualité d'une économie et sa durabilité. Par ailleurs, les mesures évoquées pour atténuer les effets négatifs de la croissance suscitent l'opposition de la majorité parlementaire issue des dernières élections.

Le maintien de l'attractivité de la place économique helvétique, tel est l'objectif premier du gouvernement. Certes, la Suisse s'en sort bien en comparaison internationale. Mais les secteurs axés sur l'économie intérieure, peu soumis à la pression concurrentielle, peinent à améliorer leur productivité. Or, nous dit le Conseil fédéral, la productivité du travail est indispensable à la croissance économique, laquelle nous assure la prospérité à long terme, la hausse du revenu disponible et le bien-être individuel.

Cette approche du toujours plus ne nous garantit en aucune manière un mieux-être des personnes ni une bonne santé sociale (DP 2113).

La productivité du travail ne progresse que faiblement depuis une vingtaine d'années. Le phénomène n'est pas propre à la Suisse, mais touche toutes les économies développées, notamment par manque d'innovations technologiques de l'ampleur de celles qui ont suscité les révolutions industrielles (charbon, électricité, pétrole). Pourtant, au-delà d'une productivité saisie de manière purement quantitative – volume produit par actif –, c'est à l'efficacité de la production qu'il faut désormais s'attacher.

Une efficacité que Jean Gadrey décline en trois volets: un travail bien fait tout d'abord, à savoir des produits de qualité; une production peu gourmande en énergie et en matières premières ensuite; une production qui répond aux besoins de la population enfin.

Le Conseil fédéral reconnaît bien les limites de l'indicateur PIB et évoque un système d'une quarantaine de variables visant à mesurer le bien-être, mis en place dès 2014 par l'Office fédéral de la statistique. Mais cette mesure

du bien-être n'influence que marginalement sa politique de croissance, qui reste centrée sur le PIB et la productivité.

Pour insuffler qualité et durabilité dans la croissance économique, le Conseil fédéral veut accroître la productivité des ressources. A ce titre il mentionne le deuxième volet de sa stratégie énergétique 2050 et la politique climatique après 2020. Il s'agit de généraliser les incitations financières pour modifier les comportements, sans pour autant accroître les ressources de l'Etat puisque le montant des taxes perçues sera restitué aux particuliers et aux entreprises.

La droite libérale prône ce type de mesures, conforme à l'économie de marché, pour s'opposer aux subventions. Mais elle montre peu d'enthousiasme dès lors qu'il s'agit de les concrétiser, car trop coûteuses pour l'économie.

L'initiative populaire *Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (Pour une économie verte)* s'inscrit dans cette même perspective. Reconnaissant ses qualités, le Conseil fédéral a proposé une version plus modérée par le biais d'une révision de la législation sur la protection de l'environnement. Le Parlement, vivement encouragé par les organisations patronales, a enterré le projet, se refusant à *«restreindre la liberté économique»* et laissant aux entreprises le soin de prendre les mesures nécessaires. Ainsi, sur les modestes mesures visant à donner une coloration qualitative à sa politique de croissance, le Conseil fédéral n'est pas suivi par les Chambres, plus attentives aux sirènes des organisations économiques qu'aux exigences d'une économie durable.

Quant à la croissance helvétique, elle continuera à être dopée d'une part par les conditions fiscales offertes aux entreprises et d'autre part par l'importation d'une main-d'œuvre qualifiée formée à l'étranger. Une manière de s'enrichir en aspirant la substance fiscale de nos voisins et les compétences de leur population. Croissance durable? Une croissance par parasitage que les victimes ne supporteront pas éternellement.

Promotion des logements à loyer abordable: aide à la personne ou aide à la pierre?

Les deux types d'aide sont nécessaires et complémentaires

Michel Rey - 16 juillet 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29644

Selon la Constitution fédérale (art. 41, lettre e), il appartient à l'économie privée d'assurer la production des logements nécessaires aux besoins de la population, le rôle de l'Etat étant subsidiaire.

La Confédération, les cantons et les communes doivent veiller à ce que cette population dispose d'une offre de qualité à un prix abordable. Ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années. Les régions urbaines de notre pays connaissent une pénurie aiguë et durable de logements.

Les loyers prennent l'ascenseur. Selon la société de conseil immobilier Wüest & Partner, ils ont plus que doublé en moyenne ces quinze dernières années.

Pour remédier à cette situation, de nombreuses interventions politiques demandent une intervention de l'Etat dans la construction de logements à loyer abordable, tant pour les personnes à faible revenu que pour les classes moyennes (DP 2103). Au sein des parlements cantonaux et communaux, ces